

SMAEP DAMONA

Contrat Commune De Louvres



## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Année 2021

RAPPORT VERSION 1

Juin 2022



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ANALYSE TECHNIQUE .....</b>	<b>4</b>
	2.1.1 Modification du contrat.....	4
	2.1.2 Les caractéristiques fondamentales .....	4
	2.2 L'ETAT DU PATRIMOINE .....	4
	2.2.1 Les installations .....	4
	2.2.2 Les équipements sur le réseau .....	5
	2.3 LE NOMBRE D'ABONNES ET LA POPULATION DESSERVIE .....	5
	2.4 LES VOLUMES.....	5
	2.4.1 Les volumes prélevés.....	5
	2.4.2 Les volumes produits et mis en distribution.....	5
	2.4.3 Les volumes vendus.....	6
	2.4.4 Les volumes achetés et vendus en gros.....	6
	2.4.5 Les autres volumes .....	7
	2.4.6 Le rendement du réseau et les fuites.....	7
	2.4.7 Bilan des volumes dans le cycle de l'eau potable .....	7
	2.5 LES FAITS MARQUANTS DE 2021.....	8
	2.6 LES TRAVAUX.....	9
	2.6.1 Les travaux d'entretien et de nettoyage des réservoirs .....	9
	2.6.2 Les travaux neufs du délégataire .....	9
	2.6.3 Les travaux de renouvellement réalisés par le délégataire.....	9
	2.6.4 Les travaux neufs réalisés par le maître d'ouvrage .....	10
	2.6.5 Les travaux de renouvellement réalisés par le MOA.....	10
	2.7 TAUX DE RENOUVELLEMENT .....	10
	2.8 LA QUALITE DE L'EAU.....	11
	2.8.1 0.Qualité microbiologique et physico-chimique .....	11
	2.8.2 CVM .....	11
	2.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	12
	2.10 LES RECOMMANDATIONS .....	12
<b>3</b>	<b>GESTION PATRIMONIALE .....</b>	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>PROBLEMATIQUE DU CHLORURE DE VINYLE MONOMERE.....</b>	<b>17</b>
<b>5</b>	<b>GESTION CLIENTELE .....</b>	<b>18</b>
<b>6</b>	<b>L'ANALYSE FINANCIERE.....</b>	<b>19</b>
	6.1 LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	19
	6.2 LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION .....	20
	6.2.1 Les produits .....	20
	6.2.2 Les charges du service .....	21
	6.2.3 Le fond de renouvellement.....	21
<b>7</b>	<b>INDICATEURS REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>22</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>23</b>

## 1 Introduction

---

Le Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable DAMONA est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, il dessert les communes de Belloy-en-France, Bouqueval, Châtenay-en-France, Épinay Champlâtreux, Fontenay-en-Parisis, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Gassot, Mareil en France, Puiseux en France, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec, Ézanville, Goussainville, Le Thillay, Vaudherland.

Le syndicat a intégré en 2020 les communes de Goussainville, Louvres, Roissy, Ézanville, Le Thillay et Vaudherland et devenu le SMAEP DAMONA

Le territoire du syndicat est divisé en deux secteurs historiques :

- ✓ L'ancien territoire du SIAEP de Nord Ecoen, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2002 et qui se terminera le 31/12/2021. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Goussainville, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 11/04/1992 et qui se terminera le 10/04/2024. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune du Thillay, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 14/06/2017 et qui se terminera le 13/06/2027. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Vaudherland, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/06/2008 et qui s'est terminer le 13/06/2016. Une convention provisoire destinée à assurer la continuité de service a été mise en place jusqu'au 31 décembre 2019 . En juillet 2021 Vaudherland a intégré le syndicat. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune d'Ézanville, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/1980 et qui se terminera le 30/11/2024. Le service est dirigé par Eric PUJOL.
- ✓ La commune de Roissy en France, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2019 et qui se terminera le 31/12/2026. Le service est dirigé par Eric PUJOL.
- ✓ La commune de Louvres, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2013 et qui se terminera le 31/12/2024. Le service est dirigé par Eric PUJOL.

Le syndicat dispose d'infrastructures de production et de distribution d'eau permettant l'alimentation dans des conditions acceptables des consommateurs implantés sur son territoire. Conformément à loi sur l'eau, les délégataires doivent remettre à l'autorité délégante un rapport d'activités à la fois technique et financier sur la qualité du service. Ce rapport doit être remis au maître d'ouvrage au plus tard le 31 mai de l'année N+1 sous peine de pénalités. Conformément à cette obligation, les délégataires ont remis leurs rapports avant la date légale. Le présent rapport en fait l'analyse.

## 2 Analyse technique

### 2.1.1 Modification du contrat

La compétence a été transférée de la commune de Roissy au SMAEP DAMONA au cours de l'année 2020.

Aucune modification du contrat n'a été réalisée en 2021.

### 2.1.2 Les caractéristiques fondamentales

Aucune modification technique substantielle n'est intervenue sur le service en 2020.

Les caractéristiques fondamentales sont les suivantes :

- ✓ 10 557 habitants desservis
- ✓ 3098 abonnés
- ✓ 91,70 % de rendement de réseaux
- ✓ 1 ouvrage de stockage
- ✓ 1 usine de traitement
- ✓ 2 surpressions

## 2.2 L'état du patrimoine

### 2.2.1 Les installations

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Commune	Capacité de Production (m <sup>3</sup> /j)
F2 rue pasteur	Louvres	HS
F3 rue du 11 novembre	Louvres	HS
F4	Louvres	HS
Réservoir ou château d'eau	Commune	Capacité de Stockage (m <sup>3</sup> )
Paul Bruel	Louvres	2000
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Commune	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)
Reprise Louvres-Marly	Louvres	
Station Roissy-Louvres	Louvres	900
Surpression sainte Geneviève	Louvres	70
Station de traitement	Commune	Capacité de traitement (m <sup>3</sup> /h)
Déferrisation F4	Louvres	HS

## 2.2.2 Les équipements sur le réseau

Le tableau ci-dessous présente l'état des installations principales du patrimoine sur le réseau.

Équipements	
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et production) en km	51.2
Nombre de branchements	2 705
Nombre de branchements en plomb	54
Nombre de compteurs	3 249
Nombre d'appareils publics (poteaux incendies, bouche d'arrosage...)	121

## 2.3 Le nombre d'abonnés et la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut-être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 557 habitants au 31/12/2021 (10 416 au 31/12/2020).

Le service public d'eau potable dessert 3 098 abonnés au 31/12/2021 (2 993 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 60,75 abonnés/km au 31/12/2021 (64,63 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,41 habitants/abonné au 31/12/2021 (3,48 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 173,80 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (174,59 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).

## 2.4 Les volumes

### 2.4.1 Les volumes prélevés

Les forages de Louvres sont hors-services

### 2.4.2 Les volumes produits et mis en distribution

Les volumes produits (V1) correspondent aux volumes prélevés

Le volume mis en distribution se calcule de la manière suivante :  $V4=V1+V2-V3$

	2020 en m3/an	2021 en m3/an	Variation (2020/2021)
<b>Volume prélevé (V0)</b>	0	0	0,00%
<b>Volume besoin usine</b>	0	0	0,00%
<b>Volume produit (V1)</b>	0	0	0,00%
<b>Volume importé (V2)</b>	1 276 022	1 673 220	23,74%
<b>Volume exportés (V3)</b>	616 933	991 836	37,80%
<b>Volume mis en distribution (V4)</b>	659 089	681 384	3,27%

### 2.4.3 Les volumes vendus

Les volumes consommés comptabilisés ont augmenté de 3% en 2021 à 540 854m<sup>3</sup> pour 525 286m<sup>3</sup> en 2020.

Acheteurs	Volumes vendus durant L'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant L'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	525 286	540 854	3%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
<b>Total vendu aux abonnés (V7+V8)</b>	<b>525 286</b>	<b>540 854</b>	<b>3%</b>

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

### 2.4.4 Les volumes achetés et vendus en gros

Les achats d'eau en gros sont évalués à 1 673 220 m<sup>3</sup> en 2021 pour 1 276 022 m<sup>3</sup> en 2020.

Les vente d'eau en gros sont évalués à 991 836 m<sup>3</sup> en 2021 pour 616 933 m<sup>3</sup> en 2020.

### 2.4.5 Les autres volumes

Le volume consommé sans comptage (V8) est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (défense incendie, arrosage public).

Le volume de service du réseau (V9) est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs).

	2020 en m3/an	2021 En m3/an	Variation
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	526 650	542 217	2,87%
<b>Volume Consommé sans comptage (V8)</b>	2 740	2 430	-12,76%
<b>Volume de service (V9)</b>	1 364	1 363	-0,07%

Le volume consommé autorisé connaît une diminution de 0,07% par rapport à l'année 2020.

### 2.4.6 Le rendement du réseau et les fuites

En 2021, 32 fuites ont été réparées (25 en 2020) :

- ✓ 9 fuites sur branchement (6 en 2020)
- ✓ 4 fuites sur réseau (4 fuites en 2020)
- ✓ 18 fuites sur compteurs (15 en 2020)

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de rendements 2020 et 2021.

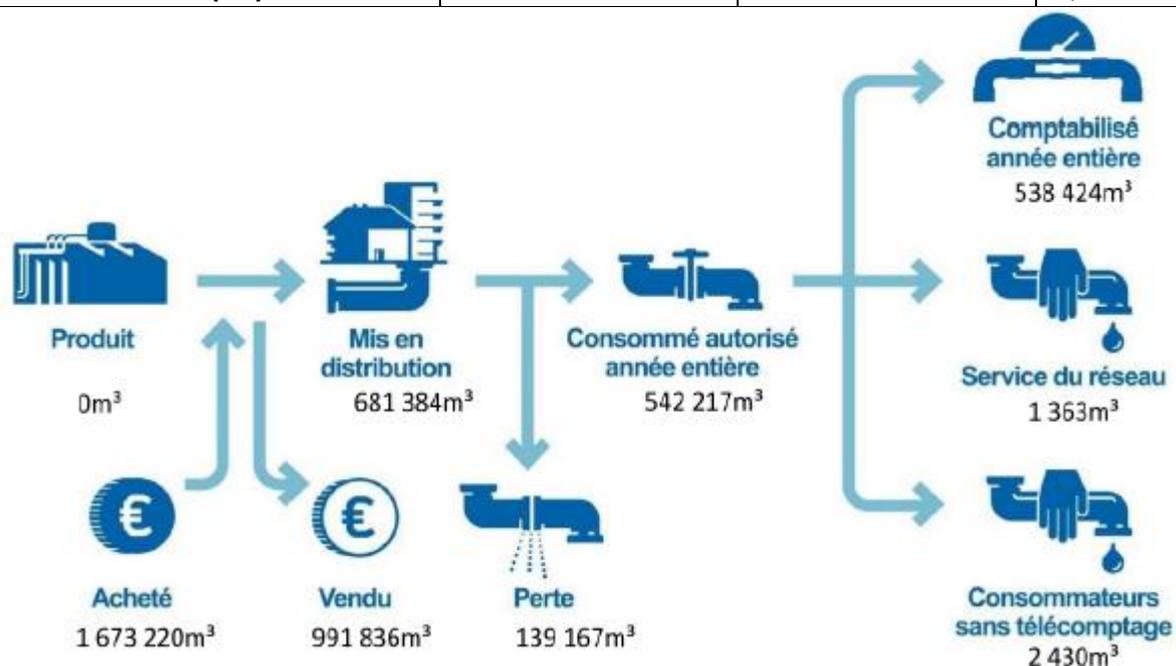
	2020	2021	Variation en %
<b>Rendement de réseau</b>	89,60%	91,70%	2,29%

Une augmentation du rendement de réseau de 2,29% est observée en 2021.

### 2.4.7 Bilan des volumes dans le cycle de l'eau potable

	2020 en m3/an	2021 En m3/an	Variation
<b>Volume prélevé (V0)</b>	156 611	178 886	12,45%
<b>Volume besoin usine</b>	0	0	0,00%

<b>Volume produit (V1)</b>	156 611	178 886	12,45%
<b>Volume importé (V2)</b>	241 772	184 128	-31,31%
<b>Volume exportés (V3)</b>	0	72 872	100,00%
<b>Volume mis en distribution (V4)</b>	399 329	290 142	-37,63%
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	393 889	268 156	-46,89%
<b>Volume perdu (V5)</b>	5 440	21 986	75,26%
<b>Volume Consommé comptabilisé (V7)</b>	388 223	262 928	-47,65%
<b>Volume Consommé sans comptage (V8)</b>	4 620	4 220	-9,48%
<b>Volume de service (V9)</b>	1 046	1 008	-3,77%



## 2.5 Les faits marquants de 2021

Les autres marquants pour l'année 2020 sont :

- ✓ Taux de conformité des analyses 100% d'analyses conformes aux limites de qualité
- ✓ Un excellent rendement
- ✓ Station de Surpression Buttes aux Bergers : Réparation d'une fuite sur un joint de raccordement des pompes le 27 avril 2021
- ✓ Station de surpression Sainte Geneviève : infiltrations à la toiture en avril 2021, réparations effectuées

## 2.6 Les travaux

### 2.6.1 Les travaux d'entretien et de nettoyage des réservoirs

Les réservoirs du syndicat ont été nettoyés en 2021.

Aucune non-conformité bactériologique n'a été mesurée avant remise en service.

### 2.6.2 Les travaux neufs du délégataire

#### 2.6.2.1 Sur les installations

Sans objet.

#### 2.6.2.2 Sur les branchements

En 2021, 13 branchements neufs ont été réalisés par le délégataire .

#### 2.6.2.3 Sur les compteurs

En 2021, 48 compteurs neufs ont été posés par le délégataire .

#### 2.6.2.4 Sur les canalisations

En 2021, aucun linéaire de conduite n'a été remplacé (15 ml en 2020)

### 2.6.3 Les travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

#### 2.6.3.1 Sur les installations

- ✓ Station Louvres Roissy – Rue de Paris :
  - Pompe n°2
  - Système de chloration
  - Analyseur de chlore
  - Système anti-intrusion
- ✓ Interconnexion Louvres Sud
  - Armoire de commande
- ✓ Réservoir 2000 – Paul Bruel
  - Clôture
- ✓ Suppression Fontaine Sainte Geneviève
  - GC

#### 2.6.3.2 Sur les compteurs

En 2021, 240 compteurs ont été remplacés(156 en 2020)

#### 2.6.3.3 Sur les branchements

En 2021, 2 compteurs ont été renouvelés

#### 2.6.3.4 Sur le réseau

En 2021, 68 émetteurs de télé-relève ont été renouvelés

### 2.6.4 Les travaux neufs réalisés par le maître d'ouvrage

#### 2.6.4.1 Sur les installations

Sans objet

### 2.6.5 Les travaux de renouvellement réalisés par le MOA

#### 2.6.5.1 Sur les installations

Sans objet.

#### 2.6.5.2 Sur les branchements

Sans objet.

#### 2.6.5.3 Sur le réseau

Sans objet.

## 2.7 Taux de renouvellement

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0,012	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,012 ml de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,005%. Ce niveau n'est pas suffisant pour maintenir l'état patrimonial des canalisations. Pour assurer un parc

de canalisation de 80 ans, le taux de renouvellement devra atteindre les 1,25%, soit 0.64kms renouvelés par an.

Avec le taux moyen de renouvellement actuel, il faudrait environ 33 333 ans pour remettre à neuf tout le réseau d'eau potable du syndicat.

## 2.8 La qualité de l'eau

### 2.8.1 0.Qualité microbiologique et physico-chimique

Les valeurs suivantes sont fournies au délégataire par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021
Microbiologie	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	5	1	6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2020	Taux de conformité Exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100 %	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	83,33%	100%

### 2.8.2 CVM

Sans objet.

## 2.9 L'indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% Aucune action de protection
- ✓ 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50% Dossier déposé en préfecture
- ✓ 60% Arrêté préfectoral
- ✓ 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- ✓ 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

**Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource du syndicat est de 100%.**

## 2.10 Les recommandations

Les recommandations présentées ci-dessous sont issues des différentes études réalisées au cours de l'année (mise à jour de l'étude patrimoniale, mise à jour de l'étude de vulnérabilité, mise en place du PGSSE...etc.) et du Rapport d'Activité du Délégué 2021.

Les recommandations en travaux et investissements pour les prochaines années sont :

Sur l'ensemble de sites ;

- ✓ Sécurisation des sites suite à la mise en place du PGSSE sur les nouvelles communes du syndicat.

Sur le réseau de distribution ;

- ✓ Mise en place de borne verte sur le réseau de distribution
- ✓ Renouvellement de conduit de prévoir :
  - Rue Square de Nîmes
  - Rue Square de Nice
  - Rue Square de Perpignan
- ✓ Renouvellement des branchements plomb restants
- ✓ Maillage de la ZAC de Roncé à l'ECO Quartier
- ✓ Maillage chemin de Montmélian
- ✓ Mise en place d'une chloration sur le réseau de Louvres
- ✓ Étudier la remise en service de la suppression et d'intercommunication Louvres/SIAEP Bellefontaine

Sur le réservoir :

- ✓ Diagnostic étanchéité sur le réservoir
- ✓ Réhabilitation du réservoir

### 3 Gestion patrimoniale

---

La définition la plus communément admise pour la gestion patrimoniale est celle de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) : « La gestion du patrimoine est un processus de planification qui assure la meilleure valeur des immobilisations et permet de dégager les ressources financières nécessaires pour leur réhabilitation et leur remplacement ».

En outre, la gestion patrimoniale est la capacité à :

- ✓ Connaître son patrimoine technique
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, la sectorisation
- ✓ Planifier au mieux les coûts, dégager les ressources financières

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2, la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020. Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2013 sont les suivants :

- ✓ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- ✓ Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

#### Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2013 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2017, les collectivités doivent :

- ✓ Établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

À ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constitue à la fin de l'année 2017 un élément d'appréciation des financeurs.

**Le syndicat a mis mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- ✓ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis
- ✓ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	NOMBRE DE POINTS	DE VALEUR	POINTS POTENTIELS
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	10

	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>		<b>99</b>

*(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution*

**L'indice actuel pour le Syndicat est de 99/120 selon la nouvelle réglementation, ce qui est bon.**

**Afin d'atteindre le score de 120/120, il serait intéressant de réaliser une modélisation du réseau ainsi qu'un plan de renouvellement pluriannuel pour le réseau.**

## 4 Problématique du Chlorure de Vinyle Monomère

---

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998, relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaines (EDCH) limite à 0,5 µg/L, fait référence à la teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC).

La Directive Européenne transposée en droit français par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).

Pour assurer l'efficacité des analyses, l'ARS a édicté des instructions précises sur les modalités de surveillance des CVM avec le :

- ✓ Repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité
- ✓ L'adaptation du contrôle sanitaire
- ✓ La gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesure de long terme)

Les CVM sont principalement issus des PVC posés avant 1980.

## 5 Gestion clientèle

---

Les chiffres significatifs pour la gestion de la clientèle sont les suivants :

- ✓ 72 prises d'abonnements (87 en 2020)
- ✓ 49 interventions avec déplacement chez le client (40 en 2020)
- ✓ 2,22% d'impayés sur les factures de 2019 (3,44% sur les factures de 2019)
- ✓ 4 interruptions de service (5 en 2020)

Globalement l'activité clientèle est peu importante. Les impayés augmentent cette année. L'impact des lois Brottes et Warsmann, et les difficultés économiques rencontrées au cours de la pandémie de COVID 19 se font sentir. Les coûts de recouvrement vont fortement augmenter dans les années à venir. Ceci constitue un risque d'augmentation générale du prix de l'eau et pour les finances des services d'eau.

## 6 L'analyse financière

### 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm Y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,1143	0,1643 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> Y compris location du compteur	41,16€	43,14 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,3198 €/m <sup>3</sup>	1,3779 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5%	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0910€/m <sup>3</sup>	0,0910 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>
	Redevances voies navigables	0,018 €/m <sup>3</sup>	0,018 €/m <sup>3</sup>

Pour la part syndicale (collectivité), en 2021, la part proportionnelle au volume consommé est augmenté à 0,1643 €HT/m<sup>3</sup>.

Pour la part délégataire, en 2021, la part fixe a augmenté à 43,14 €HT. La part proportionnelle a augmenté à 1,3779 €HT/m<sup>3</sup>.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE de 120 m<sup>3</sup>/an sont présentés ci-dessous.

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0	0,00	0%
Part proportionnelle	13.72	19.72	30%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	13.72	19.72	30%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	41.16	43.14	5%
Part proportionnelle	158.38	165.35	4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	199,54	208,49	4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,92	10,92	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,4	50,4	0%
Redevance voies navigables	2,16	2,16	0%
TVA	15,2207	16,04295	5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>63,48</b>	<b>63,48</b>	0%
<b>Total</b>	<b>291,96</b>	<b>307,73</b>	<b>5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,43</b>	<b>2,58</b>	<b>6%</b>

Le prix au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> de consommation au 01/01/2022, s'établit 2,58€TTC/m<sup>3</sup>, soit en augmentation globale de 6% par rapport au 01/01/2021.

Cette augmentation est due à l'augmentation de la part variable de la collectivité et du délégataire.

## 6.2 Le compte annuel de résultat d'exploitation

### 6.2.1 Les produits

D'après le Compte Annuel de Résultats d'Exploitation transmis dans le RAD par le délégataire, les produits sont en augmentation de 6,15% par rapport à 2020. Cette augmentation est notamment due à la hausse des produits d'exploitation du service.

## 6.2.2 Les charges du service

D'après le Compte Annuel de Résultats d'Exploitation (CARE) transmis dans le RAD par le délégataire, les charges ont augmenté de 14,50% par rapport à l'année 2020.

Les postes pour lesquels une augmentation significative est observée sont :

- ✓ Les charges de personnel (123 390 Euros en 2020 contre 137 111 Euros en 2021)
- ✓ Les charges en Energie (5 457Euros en 2020 contre 124 957 Euros en 2021)

Au total, le contrat, est déficitaire à – 196 876 Euros ( -74 249 Euros en 2020).

Le tableau ci-dessous présente les résultats du compte annuel de 2020 et 2021

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Produits</b>	1 339 725 €	1 422 075 €
<b>Charges</b>	1 413 974 €	1 618 953 €
<b>Résultat net</b>	-74 249 €	-196 876 €

## 6.2.3 Le fond de renouvellement

En 2021, le contrat est créditeur de 50 340,87 euros.

## 7 Indicateurs réglementaires

---

Le site SISPEA est piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité. Les agences de l'eau sont partenaires du dispositif et accèdent aux données renseignées par les maitres d'ouvrage. Les indicateurs réglementaires 2020 ont été renseignés sur l'outil SISPEA à l'exception des indicateurs VP 182 et VP 183 permettant le calcul de l'indicateur P153.2 : « Durée d'extinction de la dette de la collectivité ». Ces indicateurs devront être complétés.

Les indicateurs 2021 ne seront à renseigner.

## 8 Conclusion

---

Les résultats d'exploitation sont satisfaisants. Cependant, une attention particulière devra être portée sur la gestion du compte de renouvellement.

Afin de maintenir un bon rendement de réseau et garantir la sécurité sanitaire des eaux sur le territoire, il a été proposé au syndicat un programme de travaux.